



FFvolley

COMMISSION FEDERALE OUTDOOR
PROCES-VERBAL N°2 DU 18 JANVIER 2023
(visioconférence)

SAISON 2022/2023

Présents :

Karim KHEMIRI-LEVY, Président

Camille CLAVREUL, Alexandra FERREIRA, Vincent ROCHE, Philippe SAGNARD, Malik WATTRELOT, membres

Absent :

David BORELLA

Assiste :

Patrice MARQUET (Directeur des Evénements FFvolley)

Ordre du jour :

- Aménagement réglementaire RPE Beach Volley Series 2023
- Calendrier Coupe de France et Beach Volleyades
- Appel à candidature organisation Finales CDF Beach
- **Aménagement réglementaire RPE Beach Volley Series 2023**

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Mise à jour de la règle sur le gel des points :
 - Pour les Séries 1 : les 8 meilleurs résultats sont gardés sur les deux premiers séries 1
 - Pour les Séries 2 et 3 : la règle reste inchangée.
- Concurrence entre les Série 1 et les Séries 2-1000 :

La majorité acte le fait qu'un Série 2-1000 ne peut pas concurrencer un Série 1, respect stricte des conditions d'organisations avec présence d'un superviseur.

- **Calendrier Coupe de France**

La commission a opté pour les dates de compétitions suivantes :

M13 :

- phase régionale pour que les ligues remontent les qualifiés => qualifiés au 6 juin au plus tard (dernière compétition week-end 3-4 juin)
- finales interzones : 17 - 18 juin (nombre de places en fonction du nombre d'engagés par zone pour les qualifiés aux finales)

M15 :

- T1 : 16 avril
- T2 : 6 mai
- T3 : 29 mai
- T4 : 18 juin

M18 :

- T1 : 23 avril
- T2 : 7 mai
- T3 : 21 mai
- T4 : 11 juin

Séniors :

- T1 : 23 avril
- T2 : 8 mai
- T3 : 28 mai
- T4 : 9 juillet

FINALES CDF et Beach Volleyades

- M13 : du 30 juin au 2 juillet
- M15 : du 3 au 5 juillet
- M18 : du 6 au 8 juillet
- SENIORS : du 25 au 27 août
- Beach-volleyades : du 10 au 12-13 juillet

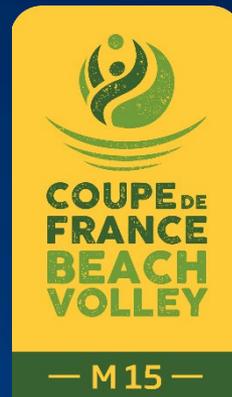
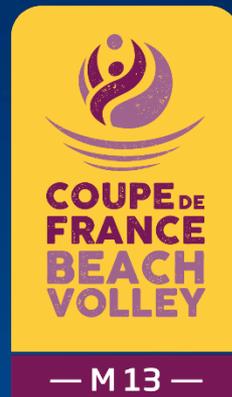
- Appel à Candidature Organisation Finales CDF Beach

La Commission propose que le lancement des tours de qualifications par catégorie soit conditionné à l'annonce préalable avant la clôture des inscriptions du lieu et du nom du GSA organisateur de finale pour chaque catégorie.

Pour ce faire, elle propose d'ouvrir l'appel à candidature au plus tôt avec date limite de dépôt pour le 17 mars selon les conditions dans les propositions de cahiers des charges présentés en pièce jointe.

Fin de la réunion

Le Président de la CF Outdoor
Karim KHEMIRI-LEVY



FINALES CAHIER DES CHARGES

Saison 2022 / 2023



1. **L'ORGANISATEUR**
2. **LES DELEGATIONS**
3. **PARTICIPATION DE LA FFvolley**

Les Coupes de France de Beach Volley sont des compétitions très appréciées, et, année après année nous pouvons mesurer l'engouement que suscite la participation.

Afin que cette belle manifestation laisse des souvenirs inoubliables à ses participants, la FFvolley souhaite faire évoluer les phases finales afin de garantir un niveau d'organisation qui se doit d'être à la hauteur de l'intérêt sportif et évènementiel recherchée par les nombreux joueurs et joueuses.

Dans ce document vous trouverez une présentation des points principaux du cahier des charges qui doit vous guider dans la construction et la finalité de l'évènement.

La FFvolley veut promouvoir et développer encore plus ces compétitions phares que sont les coupes de France, pour mettre en valeur, à vos côtés, le Beach-Volley et ainsi contribuer au rayonnement et au développement de l'offre de pratique au niveau national.

2023

LES FINALES





30/06-02 juillet 2023 (M13)

03-05 juillet 2023 (M15)

06-08 juillet 2023 (M18)

2023, Les Finales

PRENDRE CONNAISSANCES DES BESOINS

- Vous trouverez toutes les informations utiles pour vous aider à organiser les Finales de la Coupe de France M13-M15-M18 de Beach Volley via le site FFvolley, rubrique " Compétitions, organiser un tournoi " (<http://www.ffvb.org/competitions/beach-volley/organiser-un-tournoi/>),
- En particulier avec le "Guide : Beach Volley, Organiser un tournoi, les Fondamentaux",
- Et le cahier des charges techniques des Finales de la Coupe de France de Beach Volley pour lesquelles vous vous portez candidat à l'organisation.

A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

HÉBERGEMENTS & RESTAURATIONS

- Des officiels FFvolley, des arbitres, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition.
- Des membres des délégations participantes prises en charge par la FFvolley, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition.
- L'hébergement et la restauration des membres des délégations officielles non remboursés à l'organisateur par la FFvolley sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- La restauration et l'hébergement des membres de la délégation officielle du club organisateur ne sont pas pris en charge par la FFvolley.
- Chambre twin pour l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (dans le cas de staff mixte, prévoir deux chambres individuelles). Pas d'adulte dans les chambres de catégories de jeunes. Chambres multiples pour les compétiteurs possible avec respect de la mixité. Chambres individuelles pour les officiels. Chambres twin pour les arbitres.

AIRES DE JEUX

- 4 terrains règlementaires par genre, lignes contrastées, podium d'arbitre règlementaire et scorer sur chaque terrain, 3 chaises pour chaque équipe, table de marque pouvant accueillir 2 personnes. Feuille de matchs.

VILLAGE

- Espaces vestiaires et sanitaires en nombre suffisant pour chaque public (joueurs, arbitres,...), un espace de gestion sportive pour les officiels arbitres.
- Terrain central : une tribune souhaitée de 250 places, d'un podium (remise de récompenses) et d'une sono.



A la CHARGE DE L'ORGANISATEUR

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Disposition d'un photographe,
- Fournir l'eau à chaque match,
- Gestion des feuilles de matchs,
- Tenue du protocole de la cérémonie des récompenses.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA COMMISSION FEDERAL BEACH VOLLEY.

LE CANDIDAT A L'ORGANISATION RENSEIGNERA LE FORMULAIRE SYNTHÉTIQUE OFFICIEL DE CANDIDATURE, et complétera les différents onglets du cahier des charges techniques (Organigramme, Budget) et retournera par mail l'ensemble au Secteur Evénementiel de la FFvolley (pmarquet.beach@ffvb.org, crouan@ffvb.org), avec pour objet : Candidature organisation Finales Coupe de France de Beach Volley + catégorie.

Une fois la désignation officielle de l'organisateur effectuée celui-ci signera la convention correspondante avec la FFvolley.

FORMULAIRE EN LIGNE:

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeC-PMStVcYtputwyZiu7eiwnGbg54Prauec9wYS2gJCOc5Nw/viewform>

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES :

M13-M15-M18: <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Lrz4YfmCpwfo7WiapWFXWa5OMoVt3InjpWTFjGPhPU/edit?usp=sharing>

Date limite du dépôt des dossiers de candidatures : **17 mars 2023**

Etudes et sélections par la CFO avant le 31 mars 2023.

Attributions définitives après propositions du Bureau Exécutif fédéral au CA de la FFolley.



— M18 —

— M15 —

— M13 —

30/06-02 juillet 2023 (M13)

03-05 juillet 2023 (M15)

06-08 juillet 2023 (M18)

2023, Les Finales





— M18 — — M15 — — M13 —

30/06-02 juillet 2023 (M13)

03-05 juillet 2023 (M15)

06-08 juillet 2023 (M18)

2023, Les Finales

A LA CHARGE DES DELEGATIONS

- L'engagement à la phase finale pour les catégories M13, M15 et M18 de 327 euros,
- La participation aux frais d'hébergement et de restauration : 145 euros pour les catégories M13, M15 et M18
- Ces sommes seront à verser à la FFvolley avant le début de la compétition,
- Les frais correspondant aux membres supplémentaires à la délégation pris en charge, et hors cahier des charges,
- Les déplacements jusqu'au lieu de la compétition.

ACCUEIL DES DELEGATIONS

Une délégation se compose de 7 personnes maximum : deux équipes de deux joueurs plus la possibilité d'un remplaçant et un ou deux entraîneurs.

Chaque délégation est prise en charge, en terme d'hébergement et de restauration, par l'organisateur local.

Celui-ci peut, éventuellement, faire bénéficier pour les extras personnes des délégations qualifiées de tarifs intéressants pour l'hébergement et la restauration, à la charge des délégations.

TENUE DE JEU

HAUT :

Pendant les matchs, chacun des quatre ou cinq membres du collectif devra porter un haut identique avec chacun un numéro distinct, 1, 2, 3, 4 ou 5 clairement identifié sur la poitrine à gauche (dimension 8 cm de Haut sur 6 cm de large), avec le nom du club sur la partie droite.

Textile contre le froid, près du corps, identique pour les deux partenaires avec autorisation préalable du superviseur.

BAS :

identique pour les deux partenaires :

maillot de bain ou short ne descendant pas plus bas que le dessus du genou.

Un caleçon long (legging) en complément avec autorisation préalable de la commission de direction.



Les visibilitées de partenaires de club peuvent se faire côté face et dos de la partie « haut » de l'équipement dans la limite de 400 cm² par face, et 200 cm² pour le « bas » de l'équipement soit sur une face avant soit sur une face arrière.

**30/06-02 juillet 2023 (M13)****03-05 juillet 2023 (M15)****06-08 juillet 2023 (M18)****2023, Les Finales**

Participation de la FFvolley

Remboursement à l'organisateur, sur présentation de factures, de l'hébergement et de la restauration des délégations participantes présentes prise en charge pour un maximum de 5 joueurs et 2 entraîneurs, des officiels et des arbitres (4 arbitres par genre, 1 Juge-Arbitre CCA, 1 superviseur CFO, 1 membre FFvolley), à concurrence de 48 € (quarante-huit euros) par jour et par personne (du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition définit comme suit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners pour les catégories M13, M15 et M18.

Les indemnités et déplacements des officiels et arbitres sont à la charge exclusive de la FFvolley.

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) établi par la Commission Fédérale Outdoor.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur :

- La formule sportive, une licence gratuite de live streaming,
- Les supports visuels (BAT affiche et/ou flyers, numériques),
- Le cadre du « bulletin de présentation et d'accueil de la finale »,
- Les récompenses (médailles, coupes),
- Les ballons pour la compétition.



FFvolley

CONTACT :

DIRECTEUR EVENEMENTS

Patrice MARQUET



01 58 42 22 17
06 69 68 23 63

www.ffvolley.org



pmarquet.beach@ffvb.org



FFvolley



**COUPE DE
FRANCE
BEACH
VOLLEY**

FINALES CAHIER DES CHARGES

Saison 2022 / 2023



**COUPE DE
FRANCE
BEACH
VOLLEY**



- 1. L'ORGANISATEUR**
- 2. LES DELEGATIONS**
- 3. PARTICIPATION DE LA FFVOLLEY**

2023

LES FINALES

DOSSIER DE PRESENTATION

Les Coupes de France de Beach Volley sont des compétitions très appréciées, et, année après année nous pouvons mesurer l'engouement que suscite la participation.

Afin que cette belle manifestation laisse des souvenirs inoubliables à ses participants, la FFvolley souhaite faire évoluer les phases finales afin de garantir un niveau d'organisation qui se doit d'être à la hauteur de l'intérêt sportif et évènementiel recherchée par les nombreux joueurs et joueuses.

Dans ce document vous trouverez une présentation des points principaux du cahier des charges qui doit vous guider dans la construction et la finalité de l'évènement.

La FFvolley veut promouvoir et développer encore plus ces compétitions phares que sont les coupes de France, pour mettre en valeur, à vos côtés, le Beach-Volley et ainsi contribuer au rayonnement et au développement de l'offre de pratique au niveau national.





25-27 août 2023

2023, Les Finales

PRENDRE CONNAISSANCES DES BESOINS

- Vous trouverez toutes les informations utiles pour vous aider à organiser les Finales de la Coupe de France SENIOR de Beach Volley via le site FFvolley, rubrique " Compétitions, organiser un tournoi " (<http://www.ffvb.org/competitions/beach-volley/organiser-un-tournoi/>),
- En particulier avec le "Guide : Beach Volley, Organiser un tournoi, les Fondamentaux",
- Et le cahier des charges techniques des Finales de la Coupe de France de Beach Volley pour lesquelles vous vous portez candidat à l'organisation.

A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

HÉBERGEMENTS & RESTAURATIONS

- Des officiels FFvolley, des arbitres et de la délégation fédérale, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition.
- Des membres des délégations participantes prises en charge par la FFvolley, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition.
- L'hébergement et la restauration des membres des délégations officielles non remboursés à l'organisateur par la FFvolley sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- La restauration et l'hébergement des membres de la délégation officielle du club organisateur ne sont pas pris en charge par la FFvolley.
- Chambre twin pour l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (dans le cas de staff mixte, prévoir deux chambres individuelles). Pas d'adulte dans les chambres de catégories de jeunes. Chambres multiples pour les compétiteurs possible avec respect de la mixité. Chambres individuelles pour les officiels. Chambres twin pour les arbitres.

AIRES DE JEUX

- 4 terrains règlementaires, lignes contrastées, podium d'arbitre règlementaire et scorer sur chaque terrain, 3 chaises pour chaque équipe, table de marque pouvant accueillir 2 personnes. Feuille de matchs.

VILLAGE

- Espaces vestiaires et sanitaires en nombre suffisant pour chaque public (joueurs, arbitres,...), un espace de gestion sportive pour les officiels arbitres.
- Terrain central : une tribune d'au moins 250 places, d'un podium (remise de récompenses) et d'une sono.





25-27 août 2023

2023, Les Finales

A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Disposition d'un photographe,
- Fournir l'eau à chaque match,
- Gestion des feuilles de matchs,
- Tenue du protocole de la cérémonie des récompenses.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA COMMISSION FEDERAL Beach.

LE CANDIDAT A L'ORGANISATION RENSEIGNERA LE FORMULAIRE SYNTHÉTIQUE OFFICIEL DE CANDIDATURE, et complétera les différents onglets du cahier des charges techniques (Organigramme, Budget) et retournera par mail l'ensemble au Secteur Événementiel de la FFvolley (pmarquet.beach@ffvb.org, crouan@ffvb.org), avec pour objet : Candidature organisation Finales Coupe de France de Beach Volley + catégorie.

Une fois la désignation officielle de l'organisateur effectuée celui-ci signera la convention correspondante avec la FFvolley.

FORMULAIRE EN LIGNE :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeC-PMStVcYtputwyZiu7eiwnGbg54Prauec9wYS2gJCOc5Nw/viewform>

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1n-vLYkdSoBtd_eb-lVOV8x-P3PVQIScho8ynognytc/edit?usp=sharing

Date limite du dépôt des dossiers de candidatures : 17 mars 2023

Etudes et sélections par la CFO avant le : 31 mars 2023

Attributions définitives suites à décision du CA de la FFvolley après propositions du Bureau Exécutif fédéral.





**COUPE DE
FRANCE
BEACH
VOLLEY**

25-27 août 2023

2023, Les Finales

A LA CHARGE DES DELEGATIONS

- L'engagement à la phase finale (286 euros) ainsi que la participation aux frais d'hébergement et de restauration (118 euros) seront à verser à la FFvolley avant le début de la compétition,
- Les frais correspondant aux membres supplémentaires à la délégation pris en charge, et hors cahier des charges,
- Les déplacements jusqu'au lieu de la compétition.

ACCUEIL DES DELEGATIONS

Une délégation se compose de 6 personnes maximum : deux équipes de deux joueurs et un ou deux entraîneurs. Chaque délégation est prise en charge, en terme d'hébergement et de restauration, par l'organisateur local.

Celui-ci peut, éventuellement, faire bénéficier pour les extras personnes des délégations qualifiées de tarifs intéressants pour l'hébergement et la restauration, à la charge des délégations.

TENUE DE JEU

HAUT :

Pendant les matchs, chacun des membres du collectif devra porter un haut identique avec chacun un numéro distinct, clairement identifié sur la poitrine à gauche (dimension 8 cm de Haut sur 6 cm de large), avec le nom du club sur la partie droite.

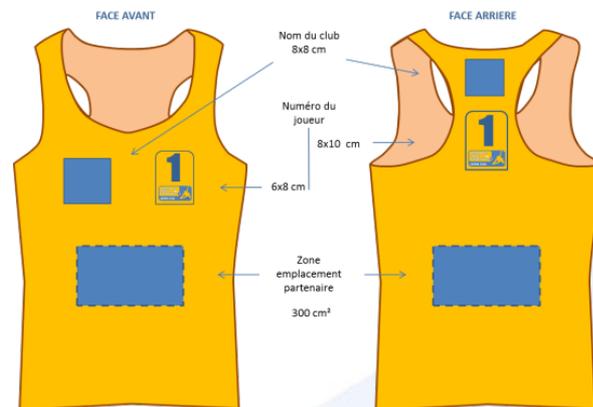
Textile contre le froid, près du corps, identique pour les deux partenaires avec autorisation préalable du superviseur.

BAS :

identique pour les deux partenaires :

maillot de bain ou short ne descendant pas plus bas que le dessus du genou.

Un caleçon long (legging) en complément avec autorisation préalable de la commission de direction.



Les visibilitées de partenaires de club peuvent se faire côté face et dos de la partie « haut » de l'équipement dans la limite de 400 cm² par face, et 200 cm² pour le « bas » de l'équipement soit sur une face avant soit sur une face arrière.



25-27 août 2023

2023, Les Finales

Participation de la FFvolley

Remboursement à l'organisateur, sur présentation de factures, de l'hébergement et des repas des délégations participantes présentes prisent en charge pour un maximum de (4 joueurs et 2 entraineurs), des officiels et des arbitres (12 arbitres, 1 juge-arbitre CCA, 1 superviseur CFB, 5 membres de la FFvolley), à concurrence de 48 € (quarante-huit euros) par jour et par personne (du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition définit comme suit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Les indemnités et déplacements des officiels et arbitres sont à la charge exclusive de la FFvolley.

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) est établi par la Commission Fédérale Beach.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur :

- La formule sportive, une licence gratuite de live streaming,
- Les supports visuels (BAT affiche et/ou flyers, numériques),
- Le cadre du « bulletin de présentation et d'accueil de la finale »,
- Les récompenses (médailles, coupes),
- Les ballons pour la compétition.

ET AFIN DE FAIRE DE VOTRE ORGANISATION UN EVENEMENT REMARQUABLE, la FFvolley propose :

- La production et la diffusion des finales en streaming,
- Le prêt d'un village de 4 tentes et des oriflammes aux couleurs de la FFvolley,
- Une équipe technique et la sonorisation du terrain central (3 personnes),
- Un Speaker

• *Dans ce cas, frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'organisation locale*





FFvolley

CONTACT :

DIRECTEUR EVENEMENTS

Patrice MARQUET



01 58 42 22 17
06 69 68 23 63

www.ffvolley.org



pmarquet.beach@ffvb.org